



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER  
Département de la Dordogne

Voirie ODP : 2020 – 129

Nature de l'autorisation : Occupation du domaine public pour travaux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 22122, L 2213.1 et suivants,  
VU le code de la route,  
VU l'état des lieux,  
VU les décrets N° 64 et 26 du 14 mars 1964 et 69987 du 18 Septembre 1969 relatifs aux caractéristiques techniques à la conservation et à la surveillance des voies communales et chemins ruraux,  
VU la loi 82.2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.8 du 7 janvier 1983,  
VU l'intervention des services techniques municipaux pour des travaux de réfection des pavés sur le rond-point entre Boulevard de Lattre de Tassigny et Boulevard Pierre Mallebay, du MERCREDI 12 AOÛT 2020 à partir de 06h00, jusqu'au VENDREDI 14 AOÛT à 13h00,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir le bon déroulement de ces travaux.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les services techniques municipaux procéderont aux travaux indiqués ci-dessus sur le rond-point entre Boulevard de Lattre de Tassigny et Boulevard Pierre Mallebay, du MERCREDI 12 AOÛT 2020 à partir de 06h00, jusqu'au VENDREDI 14 AOÛT à 13h00.

**Article 2** : Pendant la durée du chantier, le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone des travaux. La chaussée au niveau du rond-point sera rétrécie, la circulation de tous les véhicules sera limitée à 30 Km/h.

**Article 3** : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins des services municipaux. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

**Article 4** : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.





**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire de Saint-Astier
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé des services techniques
- Monsieur l'Adjoint chargé de l'embellissement de la ville
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur l'agent ASVP

Fait à Saint-Astier, le 11 août 2020

P / Madame le Maire,  
L'adjoint délégué,

